

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine ». Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V.

Initiation à la comptabilité hospitalière et EPRD



Durée : 2 journées de 7 h/j (14 h) en présentiel



Sessions :

Du **30 au 31 mars 2020 Reportée au :**
Lundi 08 et Mardi 09 juin 2020
Du **27 au 28 juillet 2020**
Du **14 au 15 septembre 2020**
Du **23 au 24 novembre 2020**



Lieu : Organisme de formation

Site de l'Agropole Bât. Deltagro 3 Salle n° 16 (47901) AGEN



Public concerné :

Toute personne possédant ou pas des notions comptables
Personnel administratif des établissements de santé. Chargé de missions au sein des ARS



Prérequis : Pas de prérequis nécessaire



Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 minimum et compétences professionnelles



Action et sanction de l'action :

Action : article L. 6313-1-1° du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation, Attestation d'assiduité.



Accessibilité aux personnes handicapées :

Lieu et accès aux normes d'accessibilité



Modalités et délais d'accès à la formation :

Formation en présentiel personnalisée. Effectif réduit.
Convention 15 jours avant la formation.



Compétences visées : Mettre en œuvre les principes de la comptabilité hospitalière. Connaître le fonctionnement budgétaire avec suivi des recettes et des dépenses.



Tarif Formation : 75,00 € / heure de formation, soit **1 050,00 €** (Mille cinquante euros) / stagiaire. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI



Objectifs :

S'approprier les principes de base de la comptabilité hospitalière
Appréhender le nouvel outil budgétaire et comptable des établissements publics de santé
Comprendre le fonctionnement d'un EPRD



Programme :

- ▶ **La spécificité de la comptabilité hospitalière**
Les principes de base de la comptabilité
Qu'est-ce que la comptabilité hospitalière ?
La nomenclature M21
La séparation ordonnateur/comptable
- ▶ **Les mécanismes comptables et documents de synthèse**
Le fonctionnement des comptes (Bilan et compte de résultat)
Les immobilisations, les amortissements
Les provisions, les stocks
La T2A et les contrôles
- ▶ **La gestion budgétaire et comptable**
Les titres de recettes, prise en charge, réductions ou annulations. Le recouvrement de créances
Les mandats de paiements, prise en charge, réductions ou annulations. La comptabilisation de la TVA
Les régularisations budgétaires
La dématérialisation
- ▶ **L'EPRD (Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses)**
Les crédits évaluatifs, limitatifs et décisions modificatives
Le régime de l'E.P.R.D.
La fiabilité des comptes



Moyens pédagogiques et évaluation :

Questionnaire d'analyse des besoins préalable à la session.
Documents pédagogiques transmis au stagiaire à imprimer.
Réalizations d'exercices pratiques et d'études de cas pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Test d'évaluation de l'atteinte des objectifs permettant de valider l'acquis des connaissances.
Questionnaire à chaud et à froid assurés par l'OF.



Contact : Josiane DELRIEU

05 53 77 21 32

jd.developpement@gmail.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation Professionnelle Continue

Dispositif de Formation : Plan CPF/CPA Pro-A Autre

Intitulé de la Formation : « INITIATION A LA COMPTABILITE HOSPITALIERE ET EPRD »

Date de la Session :

ETABLISSEMENT

Raison sociale :



Code postal :

Ville :



SIRET :



FINESS :

Nom du responsable :

Effectif :

Fonction :

OPCO :

PARTICIPANT

NOM :



Prénom :



Fonction :



MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site www.jd-developpement.fr

A réception du formulaire d'inscription, une **convention (ou contrat) de formation professionnelle**, conformément aux textes en vigueur, vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.

Seul le **règlement global** génère l'inscription définitive, sauf pour les organismes publics.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet